



Maison heritage

Par Ninox

Bonjour.

Je vient demander conseils sur le sujet suivant :

Nous avons hérité mon frère, ma s?ur et moi de la moitié de notre maison d'enfance suite au décès de notre mère .
Notre père ne souhaitant plus y vivre va nous donner sa moitié pour que nous soyons tout les trois propriétaire de la maison , nous avons décidé de la garder pour en faire notre maison familial de vacance.

Quel est la meilleure marche a suivre ? Ou du moins la plus économique.

Monter une SCI et faire une donation a celle ci de la maison ?

Rester comme on est et ouvrir seulement un compte commun pour gérer les factures et les dépenses ?

Merci beaucoup de vos conseils.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le plus économique est de rester dans l'indivision.

La rédaction des statuts de la SCI plus les mutations ont un coût non négligeable, et n'apportent rien de plus.

Il peut être utile de rédiger une convention d'indivision (avec l'aide d'un notaire) pour limiter les conflits toujours possibles quand on doit partager un bien à plusieurs (dates des congés ? réparations ? charges ? etc).

Par Ninox

Merci beaucoup pour votre retour.